



Service du Patrimoine et des Affaires Culturelles
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/FBT

DECISION N° 2010/15

OBJET : Convention relative à l'organisation du salon « A la découverte du pastel » à la Ferme Ornée dans la Propriété Caillebotte du 13 mars au 11 avril 2010 conclue avec la Société des Pastellistes de France.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passations de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres et la Société des Pastellistes de France se sont accordées pour organiser dans le Centre d'Art et d'Expositions « La Ferme Ornée », sise dans la Propriété Caillebotte, un salon « A la découverte du pastel » du 13 mars au 11 avril 2010 regroupant les œuvres d'environ dix-neuf artistes pastellistes et proposant des stages et ateliers de pastels,

DECIDE

DE signer une convention relative à l'organisation du salon « A la découverte du pastel » du 13 mars au 11 avril 2010 dans le Centre d'Art et d'Expositions « La Ferme Ornée » sis dans la Propriété Caillebotte, avec la Société des Pastellistes de France, sise 18 bis avenue Vauban – 93250 Villemomble, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre MERAT,



DIT que la Commune met à disposition de la Société des Pastellistes de France du 13 mars au 11 avril 2010 le Centre d'Art et d'Expositions « La Ferme Ornée » et les moyens afférents à son fonctionnement,

DIT que cette mise à disposition est faite à titre gratuit compte tenu de l'intérêt culturel de cette exposition ouverte au public,

DIT que les parties se sont réparties les coûts relatifs à l'organisation de ce salon,

DIT que le coût des frais d'impression des plaquettes publicitaires et de l'opuscule est pris en charge par la Commune et relève des activités habituelles de l'imprimerie municipale,

DIT que les frais d'affranchissement pour l'envoi des invitations et de la plaquette d'information sont pris en charge par la Commune,

DIT que la convention prendra effet à sa date de notification,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2010.

Fait à Yerres, le 9 février 2010.

Bien



Le Député-Maire,

12 FEV. 2010

Nicolas DUPONT-AGLIAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres